

IMMEUBLE À USAGE D'HABITATION à PERNES LES FONTAINES



Adjugé à 589 600,00 euros

Type de bien : Immeuble à usage d'habitation avec dépendances et terrains attenants

Mise à prix : 589.600,00 €

Localisation : PERNES LES FONTAINES (84)

Adjudication : MARDI 28 MAI 2024 à 10H30

Avocat poursuivant : Maître Laura AUBERY



**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR SURENCHERE
AU PLUS OFFRANT**

SUR LA COMMUNE DE PERNES LES FONTAINES (84),

49 chemin du Psylum, LES VALAYANS

Un immeuble à usage d'habitation avec dépendances et terrains attenants

Écrit par Echo du Mardi le 15 avril 2024

Figurant au cadastre **Section BX n° 96 - 97 - 98** d'une contenance de 67a50ca



Mise à prix : 589.600,00 €

Cinq cent quatre-vingt-neuf mille six cents €

VISITE : le mardi 21 mai 2024 de 10h30 à 11h30 SUR PLACE, effectuée par la SCP BOURDENET ANTONIN, commissaires de justice à Carpentras, (Tél. : 04 90 63 01 47).

Écrit par Echo du Mardi le 15 avril 2024



L'ADJUDICATION SUR SURENCHERE

aura lieu le :

MARDI 28 MAI 2024 à 10H30 au Palais
de Justice de Carpentras (84200), 52 place
du Général de Gaulle, à l'audience des
saisies immobilières du Juge de l'exécution.

DESCRIPTION :

Le bâtiment principal élevé de deux étages sur rez-de-chaussée comprenant :

Au rez-de-chaussée : hall, salon, cuisine, cellier, wc,

Au 1er étage : séjour, coin cuisine, 2 wc, salle de bains, 3 chambres, dressing, 2 salles d'eau,

Au 2ème étage : 2 chambres, salle d'eau, wc, dressing,

Un studio avec partie cuisine,

Un studio en cours de travaux,

Un bâtiment fractionné en cinq petites pièces.

Les enchères ne peuvent être reçues qu'avec le concours d'un avocat inscrit au Barreau de Carpentras, muni d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire irrévocable de 10 % du montant de la mise à prix avec un minimum de 3000 € à l'ordre du Bâtonnier de l'Ordre des Avocats.

Occupation : le bien est occupé par le propriétaire.



Ecrit par Echo du Mardi le 15 avril 2024

Conditions de la vente : le cahier des conditions de vente a été déposé au Greffe où tout prétendant peut en prendre connaissance, ainsi qu'au Cabinet de l'avocat poursuivant.

Les frais engagés pour parvenir à la vente et ceux d'adjudication et d'adjudication sur surenchère sont payables en sus du prix par l'adjudicataire sur surenchère dans les délais prévus au cahier des conditions de vente.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS S'ADRESSER A :

- Maître Laura AUBERY, avocat poursuivant, 32 rue de la République 84200 Carpentras, 04 82 29 09 11
- Maître Lionel FOUQUET, Membre de la SELARL PYXIS AVOCATS, avocat sur surenchère, 243 Bd Albin Durand à Carpentras, 04.84.51.00.00
- Au Greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire de Carpentras où le cahier des conditions de vente a été déposé et enregistré sous le numéro RG 22/15.
- Après d'un avocat inscrit au barreau de CARPENTRAS.

Fait et rédigé à Carpentras, le 11 avril 2024

Lionel FOUQUET